



« Et vivre, c 'est ne pas se résigner » (A.Camus)

Entretien professionnel 2015: Capital mois attribué en seine Maritime

Pour information : les CAP Nationales sur la répartition du capital- mois ont donné le résultat suivant pour le département (dotations indicatives) :

Cadres	Echelons variables			Echelons terminaux			Total agents	Dotation globale		Reliquat après ajustement 2014 (mois)
	Agents	R2*	R1*	Agents	V2*	V1*		R2+V2	R1+V1	
C	485	101	240	-	-	-	485	101	240	10
В	645	130	324	40	8	20	685	138	344	8
A	209	42	105	39	8	19	248	50	124	-

La dotation globale tient compte des réserves du possible recours hiérarchique et du recours en CAPL.

Les paliers des réductions-majorations d'ancienneté et des valorisations pénalisations								
Echelon variable ou fixe	Echelon terminal	Echelon variable ou fixe	Echelon terminal					
Réduction d'ancienneté	Valorisation	Majoration d'ancienneté	Pénalisation					
- 2 mois	VAL2	+ 2 mois	PEN2					
- 1 mois	VAL1	+ 1 mois	PEN1					
0 mois (cadence moyenne - CM)	/ (référence - REF)	0 mois (cadence moyenne - CM)	(référence - REF)					
Mention d'encour	agement (ME)	Mention d'alerte (MA)						

Condition requise pour être évalué :

Tous les fonctionnaires, ayant accompli, pendant l'année de gestion, des services d'une **durée minimale de 180 jours** font l'objet d'un entretien professionnel et peuvent être attributaire de réduction/majoration d'ancienneté.

Ne bénéficient pas de réduction / majoration d'ancienneté :

- Agents ayant exercé moins de 180 jours en N-1.
- Agents classés en échelon terminal au 31 décembre N-1
- Agents accédant à l'échelon terminal du grade terminal de leur corps au cours de l'année N de l'entretien.



N'hésitez pas à prendre contact avec les élus et/ou la permanence.